- arabes unis au nom de l'Organisation de la coopération islamique; le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés. Le Japon était représenté par son vice-ministre parlementaire des affaires étrangères. Le Saint-Siège était représenté par le Premier Conseiller à sa mission d'observation.
- J Le Coordonnateur spécial et le Commissaire général ont participé à la séance par visioconférence depuis Jérusalem et la ville de Gaza, respectivement.
- <sup>k</sup> Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Chili, Croatie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Iran (République islamique d'), Israël, Japon, Jordanie, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Namibie, Norvège, Ouganda, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Turquie, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).
- Le représentant de la Croatie s'est exprimé au nom de son pays et des autres pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie; le représentant de l'Arabie saoudite au nom du Groupe des États arabes; le représentant de l'Ouganda au nom de l'Organisation de la coopération islamique; le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.
- <sup>m</sup> La Pologne, qui assurait la présidence du Conseil, était représentée par le Secrétaire d'État à la Chancellerie de son président.
- <sup>n</sup> La Jordanie était représentée par son ministre des affaires étrangères et des expatriés et l'État de Palestine par son ministre des affaires étrangères.
- <sup>o</sup> Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Croatie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Iran (République islamique d'), Israël, Japon, Jordanie, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Namibie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Tunisie, Turquie et Viet Nam.
- P L'Afrique du Sud, qui assurait la présidence du Conseil, était représentée par sa ministre des relations internationales et de la coopération et l'Allemagne par sa secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères.
- <sup>q</sup> Le (la) représentant(e) du Liban n'a pas fait de déclaration. La représentante de l'Azerbaïdjan s'est exprimée au nom du Mouvement des pays non alignés; le représentant de la Croatie s'est exprimé au nom de son pays et des autres pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie; le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes; la représentante des Émirats arabes unis au nom de l'Organisation de la coopération islamique. Le représentant de la Namibie s'est exprimé à la fois en sa qualité de Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et au nom de son pays.
- <sup>r</sup> M<sup>me</sup> Raemer a participé à la séance par visioconférence depuis Tel-Aviv.

## 25. La situation concernant l'Iraq

En 2019, le Conseil a tenu quatre séances et adopté une résolution sur la situation concernant l'Iraq. Le 21 mai 2019, il a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) jusqu'au 31 mai 2020 par la résolution 2470 (2019), qu'il a adoptée à l'unanimité. Toutes les séances organisées au titre de cette question durant la période considérée étaient des séances d'information<sup>506</sup>. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions. En outre, le Conseil a effectué une mission en Iraq et au Koweït du 27 au 30 juin 2019<sup>507</sup>.

Au cours de la période considérée, le Conseil a régulièrement entendu des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI sur la situation concernant l'Iraq. Dans ses quatre exposés<sup>508</sup>, celle-ci a rendu compte des progrès accomplis dans la formation d'un gouvernement et la

nomination des hauts responsables du Cabinet fédéral et des commissions parlementaires. Elle a également fait état des avancées réalisées s'agissant de la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

Dans un exposé qu'elle a présenté au Conseil début 2019<sup>509</sup>, la Représentante spéciale est revenue sur les frappes militaires que la Turquie avait menées dans le nord de l'Iraq, près de sa frontière avec celuici. Les autorités iraquiennes ont condamné ces frappes, les qualifiant de violations de la souveraineté de l'Iraq, tandis que la Turquie a soutenu qu'elles visaient des cibles liées au Parti des travailleurs du Kurdistan. La Représentante spéciale a regretté la perte de vies civiles et de moyens de subsistance et déclaré qu'il importait que les gouvernements des deux pays redoublent d'efforts pour régler leur différend dans le cadre d'un dialogue bilatéral.

La Représentante spéciale a abordé d'autres sujets touchant à la situation en Iraq, notamment à l'accord sur la formation du nouveau Gouvernement de

**112/626** 20-11767

<sup>506</sup> Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

<sup>507</sup> Pour plus d'informations sur la mission du Conseil en Iraq et au Koweït, voir la section 33 de la première partie.

<sup>&</sup>lt;sup>508</sup> Voir S/PV.8462, S/PV.8531, S/PV.8606 et S/PV.8676.

<sup>&</sup>lt;sup>509</sup> Voir S/PV.8462.

la Région du Kurdistan et la création d'un comité conjoint de haut niveau entre Bagdad et Erbil. Malgré cette évolution positive, elle s'est inquiétée de ce que l'accord n'ait pas donné lieu à des progrès décisifs sur le terrain<sup>510</sup>. Elle a également rendu compte au Conseil de l'appui de la MANUI à la Haute Commission électorale indépendante et des modifications apportées à la loi électorale relative aux conseils provinciaux en juillet 2019. Au sujet de cette loi, elle a souligné que certaines de ses dispositions étaient très préoccupantes, car elles pourraient priver du droit de vote de nombreux électeurs qui remplissaient les conditions requises. Elle a appelé l'attention sur le fait qu'à l'heure actuelle, les institutions et les processus électoraux n'étaient pas suffisamment transparents et responsables pour garantir la bonne tenue des élections prévues pour avril 2020<sup>511</sup>.

Dans l'exposé qu'elle a présenté au Conseil le 3 décembre<sup>512</sup>, dans un contexte marqué par les manifestations et les troubles civils survenus début octobre 2019 et par la démission du Premier Ministre au début de décembre, la Représentante spéciale a noté que, dès le début des manifestations, les autorités avaient fait un emploi excessif de la force et que les divers trains de réformes relatives à des questions telles que le logement, le chômage, le soutien financier et l'éducation annoncés par le Gouvernement étaient souvent perçus comme irréalistes. Elle a également indiqué que, même si elle était une mesure positive, l'enquête lancée par le Gouvernement sur les violences de début octobre était considérée comme incomplète. Elle a insisté sur le fait qu'il était de la responsabilité collective de l'ensemble de la classe politique de proposer des solutions concrètes.

Dans un autre exposé, la Représentante spéciale a félicité les forces de sécurité iraquiennes de la bravoure dont elles faisaient preuve en continuant de traquer les derniers combattants de l'organisation État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) après la défaite territoriale de celle-ci. Elle s'est également dite préoccupée par le retour de combattants et de réfugiés de la République arabe syrienne, lequel faisait peser un risque en matière de sécurité, ainsi que de protection des droits humains et de protection humanitaire, et pourrait mettre à rude épreuve les capacités. En ce qui concerne l'action humanitaire, elle s'est inquiétée de ce que le mécanisme de financement pour la stabilisation du Programme des Nations Unies pour le développement et le plan de réponse humanitaire 2019 demeuraient sous-financés. Elle a ajouté que, même si des maisons, des routes, des ponts et des lignes électriques avaient été reconstruits et que 4,3 millions de personnes étaient rentrées chez elles grâce aux nombreuses contributions des donateurs, quelque 1,6 million de déplacés attendaient toujours désespérément de pouvoir regagner leur foyer en toute sécurité et en toute dignité<sup>513</sup>.

S'agissant de la lutte contre l'impunité des violations des droits humains, la Représentante spéciale a souligné que la promotion d'une adhésion plus cohérente aux normes internationales en matière de procédure régulière et de procès équitable était de la plus haute importance, la transparence et l'impartialité des procédures judiciaires relatives aux violations flagrantes des droits humains commises par l'EIIL étant essentielles pour rétablir la coexistence pacifique et la cohésion sociale<sup>514</sup>.

Le 3 décembre 2019<sup>515</sup>, le Conseil a entendu un exposé de l'Observateur permanent et Chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) auprès de l'Organisation des Nations Unies sur les travaux de la Commission tripartite, présidée par le CICR, et sur l'avancée du rapatriement des personnes disparues lors de la guerre du Golfe de 1991, y compris la récupération de dépouilles de Koweïtiens, une depuis 14 ans. À la même première l'archevêque d'Erbil a présenté un exposé sur les manifestations organisées depuis octobre affirmant qu'elles montraient que la majorité du peuple iraquien rejetait la structure et le Gouvernement en place depuis 2003.

Lors de séances consacrées à la question en 2019, des membres du Conseil ont salué les progrès accomplis dans la formation du Gouvernement et dans les efforts globaux de reconstruction<sup>516</sup>. Des membres se sont également félicités de la coopération et du dialogue qu'entretenaient le Gouvernement central et le Gouvernement de la Région du Kurdistan<sup>517</sup>, et de la nomination des hauts responsables du Cabinet fédéral et des commissions parlementaires<sup>518</sup>, bien que plusieurs d'entre eux se soient dits inquiets de l'absence de femmes à ces postes<sup>519</sup>. De nombreux

20-11767 **113/626** 

<sup>&</sup>lt;sup>510</sup> Voir S/PV.8531, S/PV.8606 et S/PV.8676.

<sup>&</sup>lt;sup>511</sup> Voir S/PV.8462 et S/PV.8606.

<sup>512</sup> Voir S/PV.8676.

<sup>&</sup>lt;sup>513</sup> Voir S/PV.8606.

<sup>514</sup> Voir S/PV.8462.

<sup>&</sup>lt;sup>515</sup> Voir S/PV.8676.

<sup>516</sup> Voir S/PV.8462 (Indonésie, Chine et Afrique du Sud), S/PV.8531 (Pérou), et S/PV.8606 (États-Unis, Allemagne, Belgique, Pérou, Fédération de Russie et Pologne).

<sup>517</sup> Voir S/PV.8531 (Afrique du Sud et Chine).

<sup>&</sup>lt;sup>518</sup> Ibid., (Indonésie) et S/PV.8606 (États-Unis et Pologne).

<sup>519</sup> Voir S/PV.8606 (États-Unis, Allemagne, République dominicaine, Belgique et Royaume-Uni).

membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la MANUI et au Gouvernement iraquien, qui se sont attaqués notamment à la menace que continuait de représenter l'EIIL (Daech) et aux questions humanitaires concernant les déplacés<sup>520</sup>. En outre, plusieurs membres ont réaffirmé leur appui à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), qui poursuivait le travail essentiel qu'elle menait pour que justice soit rendue aux survivants, conformément aux obligations internationales du pays en matière de droits humains<sup>521</sup>. Des membres du Conseil ont également dit soutenir le droit légitime qu'avait le peuple iraquien de manifester pacifiquement, tandis que certains ont condamné les actes de violence contre les manifestants et appelé tous les acteurs à faire preuve du maximum de retenue possible<sup>522</sup>.

Le 21 mai 2019, le Conseil a prorogé le mandat de la MANUI jusqu'au 31 mai 2020 par la résolution 2470 (2019), qu'il a adoptée à l'unanimité<sup>523</sup>. Dans cette résolution, il a salué les efforts que déployait le Gouvernement iraquien, dans le cadre de son programme national pour la période 2018-2022, en vue de lutter contre la corruption et de renforcer la viabilité

et l'efficacité des institutions publiques<sup>524</sup>. Il a décidé que, comme le Gouvernement iraquien l'avait demandé, le (la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et la MANUI s'attacheraient à accorder la priorité à la fourniture de conseils, d'un appui et d'une assistance au Gouvernement et au peuple iraquiens de manière à favoriser un dialogue politique inclusif et la réconciliation aux niveaux national et local<sup>525</sup>. Il a également décidé que le (la) Représentant(e) spécial(e) devrait continuer de conseiller, d'appuyer et d'aider le Gouvernement iraquien, notamment en ce qui concerne les processus électoraux, la révision de la Constitution, la réforme du secteur de la sécurité, la coopération et le dialogue régionaux, l'aide humanitaire, les efforts reconstruction, la protection des droits humains, et la réforme judiciaire et juridique, tout en prenant en compte, dans tous les aspects de son mandat, les questions de genre, qui étaient des questions transversales, et en aidant à garantir la contribution, la participation et la représentation des femmes à tous les niveaux, ainsi qu'à renforcer la protection de l'enfance<sup>526</sup>.

Pour ce qui est de l'Iraq, le Conseil a examiné les faits survenus en 2019 en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus au titre de la question intitulée « La situation entre l'Iraq et le Koweït », et ceux relatifs à l'UNITAD au titre de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales »<sup>527</sup>.

Séances: la situation concernant l'Iraq

Séance et date	Question subsidiaire	Autres documents	Invitations adressées au titre de l'article 37	Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations	Orateurs	Décision et vote (pour-contre- abstentions)
S/PV.8462 13 février 2019	Vingt et unième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (\$/2019/78)		Iraq	Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	Six membres du Conseil <sup>a</sup> , tous les invités	

**114/626** 20-11767

<sup>520</sup> Ibid., (États-Unis, Allemagne, Koweït, Côte d'Ivoire, Belgique, France, Chine, Royaume-Uni, Indonésie, Afrique du Sud et Fédération de Russie).

<sup>&</sup>lt;sup>521</sup> Voir S/PV.8531 (Allemagne, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, Royaume-Uni et Chine) et S/PV.8606 (Allemagne, Côte d'Ivoire, Pérou, France et Indonésie).

<sup>522</sup> Voir S/PV.8676 (États-Unis, Royaume-Uni, Pérou, République dominicaine, Indonésie, France, Belgique, Pologne et Allemagne).

<sup>523</sup> Résolution 2470 (2019), par. 1. Pour plus d'informations sur le mandat de la MANUI, voir la section II de la dixième partie.

<sup>&</sup>lt;sup>524</sup> Résolution 2470 (2019), quatrième alinéa.

<sup>&</sup>lt;sup>525</sup> Ibid., par. 2 a). Voir également S/2019/414.

<sup>&</sup>lt;sup>526</sup> Résolution 2470 (2019), par. 2, alinéas b) à f).

<sup>527</sup> Pour plus d'informations, voir les sections 24 et 37 de la première partie.

Séance et date	Question subsidiaire	Autres documents	Invitations adressées au titre de l'article 37	Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations	Orateurs	Décision et vote (pour-contre- abstentions)
	Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2421 (2018) (S/2019/101)					
S/PV.8531 21 mai 2019	Vingt-deuxième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2019/352)	Projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2019/416)	Iraq	Représentante spéciale du Secrétaire général	Tous les membres du Conseil, tous les invités	Résolution 2470 (2019) 15-0-0
	Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2421 (2018) (S/2019/365)					
S/PV.8606 28 août 2019	Vingt-troisième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2019/632)		Iraq	Représentante spéciale du Secrétaire général	Tous les membres du Conseil, tous les invités <sup>b</sup>	
	Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2470 (2019) (S/2019/660)					
S/PV.8676 3 décembre 2019	Vingt-quatrième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2019/865) Rapport du Secrétaire		Iraq	Représentante spéciale du Secrétaire général, Observateur permanent et Chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation	Tous les membres du Conseil, tous les invités <sup>c</sup>	

20-11767 115/626

Séance et date	Question subsidiaire	Autres documents	Invitations adressées au titre de l'article 37	Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations	Orateurs	Décision et vote (pour-contre- abstentions)
	général sur			des Nations		
	l'application de			Unies,		
	la résolution			archevêque		
	2470 (2019)			d'Erbil		
	(S/2019/903)					

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Afrique du Sud, Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Indonésie et Koweït.

## **Questions thématiques**

## 26. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Durant la période considérée, le Conseil s'est réuni six fois (deux séances d'information, deux débats et deux débats publics)<sup>528</sup> et a publié une déclaration de sa présidence au sujet de la question intitulée « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et la décision.

En 2019, le Conseil a entendu deux exposés du Secrétaire général et quatre du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix. Il a également entendu des exposés des hauts responsables de six opérations de maintien de la paix ainsi que des représentants de la société civile, d'organisations non gouvernementales et d'administrations locales. Les discussions au Conseil ont principalement porté sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui vise à renforcer le maintien de la paix, et de la Déclaration d'engagements communs s'y rapportant, toutes deux lancées par le Secrétaire général en 2018. L'accent a particulièrement été mis sur les moyens d'accroître la participation des femmes au maintien de la paix, sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et leur formation, sur la coopération triangulaire entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et sur le rôle des composantes Police.

Le 11 avril 2019, à l'initiative de l'Allemagne, qui assurait la présidence<sup>529</sup>, le Conseil a tenu, au titre de la question subsidiaire intitulée « Les femmes et le maintien de la paix », un débat public présidé par la

Ministre fédérale de la défense de l'Allemagne<sup>530</sup>. À cette séance, le Secrétaire général a indiqué qu'en lançant la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies en 2017, l'ONU avait entrepris un effort à l'échelle du système pour renforcer la représentation des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines et qu'une des cet égard priorités à principales était leur représentation dans les opérations de maintien de la paix<sup>531</sup>. Rappelant que dans sa résolution 2242 (2015), le Conseil avait appelé à doubler le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix à l'horizon 2020, et que le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) approchait, il a mis en avant les efforts faits par le Secrétariat pour garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, à toutes les étapes des processus de paix et pour promouvoir la participation des femmes opérations, et appelé l'attention sur le lancement de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, qui fixait de nouveaux objectifs à l'horizon 2028. Dans les observations qu'elle a formulées à cette séance, la Chef de mission et Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a donné des exemples de l'action qu'elle avait menée pour augmenter le nombre de femmes présentes dans les missions, promouvoir la prise en compte des questions de genre et dialoguer directement avec la population locale. La Secrétaire générale de South Soudan Democratic Engagement Monitoring and Observation Programme (Programme d'observation et de surveillance de l'engagement

**116/626** 20-11767

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> La Représentante spéciale a participé à la séance par visioconférence depuis La Haye.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> La Représentante spéciale a participé à la séance par visioconférence depuis Bagdad.

<sup>528</sup> Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

<sup>529</sup> Le Conseil était saisi d'une note de cadrage figurant en annexe d'une lettre datée du 4 avril 2019 (S/2019/293).

<sup>530</sup> Voir S/PV.8508.

<sup>&</sup>lt;sup>531</sup> Voir la lettre datée du 27 mars 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/275).